La Pêche

AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES
DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE

DÉPÔT DU SOMMAIRE DE LA 3E ANNÉE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR LES ANNÉES 2025, 2026 et 2027

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné que :

Le rôle triennal d'évaluation foncière pour le troisième exercice financier du rôle triennal 2025, 2026 et 2027 de la Municipalité de La Pêche, a été déposé au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière. Toute personne peut en prendre connaissance soit en consultant le site Internet de la Municipalité de La Pêche à l'adresse www.villelapeche.qc.ca ou à l'hôtel de ville de la Municipalité durant les heures d'ouverture habituelles.

Conformément aux dispositions à l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, toute personne ayant un intérêt à cet effet peut soumettre, à l'égard de ce rôle, une demande de révision concernant l'unité d'évaluation mentionnée à la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour que cette demande soit recevable, elle doit respecter les critères suivants :

- Être déposée à l'adresse suivante ou envoyée par courrier recommandé :

  MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS
  216, chemin Old Chelsea
  Chelsea, Québec J9B 1J4

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible sur le site Web de la MRC des Collines-de-l 'Outaouais à l'adresse www.mrcdescollinesdeloutaouais.qc.ca ainsi que sur le site Web de la Municipalité de La Pêche www.villelapeche.qc.ca

- Être accompagnée du paiement requis, selon le montant établi par le règlement numéro 340-24 de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande, conformément à l'article 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale.

DONNÉ À LA PÊCHE, ce 22e jour du mois de septembre de l'an 2026.

Annie Racine
Directrice générale & greffière-trésorière